

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....¹⁷⁸/PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT CREATION DE
L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS DE SAMBAGALOU ET DU
RESEAU DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE « SOGESART » DE
L'ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/009/AN du 1^{er} juin 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2016/.....¹⁷²/PRG/SGG du ¹⁴ JUIN 2016, portant promulgation de la Loi
L/2016/009/AN du 1^{er} juin 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention portant création de l'Agence de Gestion des ouvrages
communs de Sambagalou et du Réseau de Transport de l'Energie Electrique « SOGESART »
de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré,
publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ¹⁶ JUIN 2016


Prof. ALPHA CONDE